

École Doctorale Sociétés Humanités Arts Lettres SHAL 86
Compte rendu du conseil d'ED du 19 mars 2024
10-11h

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil du 24 février 2024.
2. Examen des demandes des AAP
3. Examen de 3 demandes d'équivalence Master pour candidature en doctorat

Présents : visio

V. Magri,

F. Blanc-Garidel, L. Chanquoy, E. Galy, L. Gourichon, M. Lesclingand, M. Nordera, S. Perez, J. Chauvet, M. Gonzalez, Ch. Charlier, G. Jean

Excusés :

J. Araskiewiez, M.-J. Bertini, J.-P. Pellegrinetti, G. Lemarié, N. Pélissier

1. **Le PV du 24 février 2024 est approuvé à l'unanimité.**

2. AAP

Les projets sont examinés. Etant donné la faible dotation de l'ED, il est proposé que ne soient retenus que les projets d'organisation de colloques ou journées d'étude à Nice.

Le projet de Simon Dolet est doté d'une subvention de 500 euros. (organisation d'une JE à Nice, « Le portefeuille sous toutes ses formes ». Le doctorant consulté propose que la subvention soit utilisée pour une aide à la publication des actes de cette journée).

Pour les doctorants qui souhaitent une aide pour mobilité (colloque ou autre), il est suggéré de se tourner vers la DRVI ou la DDIE susceptibles de subventionner les déplacements des doctorants.

Les traductions d'ouvrage ou aide à la rédaction sont du ressort du dispositif Tut'op.

3. Equivalence Master 2

3 dossiers sont présentés :

Wei DING

Margherita MURITI

Yao WANG

Dossiers sur le drive.

Au vu de l'expérience et du parcours des candidates, le Conseil se prononce favorablement pour l'équivalence du Master 2 pour ces trois dossiers. Ces propositions d'équivalence seront transmises au CAC.

La séance est levée à 11h

Véronique MAGRI, directrice de l'École Doctorale

Signature :

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86
UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR